

/H.D./

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

SERVICE DES A.I.M.O.

RUANDA-URUNDI GEBIED

le
de

(1) N° 2II/2I27

TRANSMIS copie pour information et
enquête à Monsieur l'Administrateur de
Territoire de et à RUHENGARI.

Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

Usumbura, le 19 avril 1957.
Le Directeur des A.I.M.O.
H. GUILLAUME.

Ruhengeri



4079

MSHIZIMPUMU Elias
Colline Tubungo
Sous-chef RUVUGAYIMIKORE, J.C.
Chefferie Buhoma-Rwankerie
Territoire de Ruhengeri.

Déclaration du 19 avril 1957.

Je viens porter à la connaissance de Monsieur le Vice-Gouverneur
Général mon affaire et le supplie de bien vouloir l'examiner avec bienveillan-
ce.

J'avais une propriété à la colline Rugera, sous-chef Kamanzi. Cette
propriété est une propriété de la famille, de mes grands pères. En 1946 le
Supérieur de la Mission de Rambura, l'Abbé Antoine Rugomoka aujourd'hui décédé,
m'envoya à la colline Tubungo comme instituteur. Je laissai ma propriété sous
le gardiennat de mon oncle Semafara. Ce dernier continua à me donner le pro-
duit de la bananeraie se trouvant sur la même propriété et me réserva une par-
tie des terres pour mes cultures. Dans la suite en 1943 mon oncle mourut.
J'installai sur mes terres le nommé Sebarera venu du Kibali Buberuka. Celui-ci
cultiva pour moi la propriété et entretint la bananeraie. Le nommé Ndamuzigiye,
qui veut me ravir mes terres, donna à Sebarera, le gardien de ma propriété,
un petit champ contigu à ma propriété. Il alla faire enregistrer cet acte au
tribunal de la chefferie Buhoma-Rwankeri. En 1954 il voulut me prendre ma pro-
priété prétendant l'avoir achetée à mon oncle Semafara. Je déposai plainte
contre lui au tribunal de chefferie. Les juges sans aucun examen, sans aucune
enquête donnèrent raison à la partie adverse. J'allai en appel au Tribunal de
Territoire. Les juges de cette dernière juridiction se rendirent sur les lieux.
Ils firent une enquête approfondie, s'informèrent auprès de 10 habitants de
la colline Rugera, parmi eux se trouvaient les nommés Mutejanya, grand frère
de Ndamuzigiye, Mbonagaza et Tabaro, ses oncles paternels et Nkizabandi, son
beau-fils. Tous les 10 affirmèrent dans un interrogatoire que les juges leur
firent subir, que Ndamuzigiye n'a jamais acheté cette propriété à mon oncle,
que cette propriété m'appartient. Les juges se basant sur ce témoignage, et
en outre Ndamuzigiye n'ayant pas pu exhiber des pièces à conviction du soit
disant achat, le déboutèrent de son action et me donnèrent gain de cause.
Il interjeta appel au Tribunal du Mwami et voilà que le 13 mars dernier, mon
adversaire me déclare avoir gagné l'affaire. Il paraît que le Juge Sendanyoye

.../...